

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11° séance du mardi 12 janvier 2021 Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johan Pain (EàG) et consorts : « Pourquoi l'injuste décision de de la CPCL? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les membres de la Municipalité siégeant au Comité de la CPCL interviennent dans les meilleurs délais pour convaincre celui-ci de revenir sur sa décision de repousser à la fin du mois le versement des retraites à leurs bénéficiaires, ou de prévoir des modalités de versements différenciées suivant les situations, en particulier aux pensionné.e.s disposant de rentes modestes.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire